

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2024
18H30 à la salle Maurice Nicolas

Présidente de séance : ROBERT Karine, Maire

Présents : ROBERT Karine, BRUN Marc, MORLE Patrick, FIALON Philippe, GOUYS Jean, SARRASIN Myriam, BADIA Armand, FRECHET Norbert, RUSSO Anne-Sophie, REYNAUD Sylvie, LHOPITEAU Éric, PONTAL Stéphanie

Procuration : CHIROUZE Séverine a donné procuration à ROBERT Karine

Absente excusée : CHIROUZE Séverine

Secrétaire de séance : MORLE Patrick

La séance a été ouverte à 18H30.

ORDRE DU JOUR :

1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} octobre 2024

2/ RAR 2024

3/ Autorisation d'engagement de 25% des dépenses d'investissement avant le budget primitif 2025 en M57

4/ Création d'un emploi permanent de catégorie C- services techniques

5/ Création du conseil municipal des jeunes

6/ Extension d'agglomération Pont de Veyrières

7/ Reconduction de la convention du centre de santé commune de Meyras -SITHERE

Informations diverses aux élus

En préambule Madame le Maire, sollicitée par l'AMF, propose de rajouter à l'ordre du jour un soutien financier à la population de Mayotte. Les élus donnent leur accord à l'unanimité pour ajouter ce sujet.

Par ailleurs, Madame le Maire présente à l'assemblée délibérante un arrêté du Maire n°2024/111 en date du 03/12/2024 relatif à un virement de crédit.

1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} octobre 2024

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 1^{er} octobre 2024.

2/ RAR 2024

Le conseil municipal adopte à 11 voix pour et 2 abstentions (Armand BADIA et Myriam SARRASIN) l'état des restes à réaliser 2024 comme suit :

Dépenses :

Opération 50 Commerce multi-services : 252 000 €

Total Dépenses : 252 000 € (deux cent cinquante-deux mille euros)

Recettes :

Opération 50 : commerce multi-services : 355 337 €

Opération 46 : création entrepôt : 49 764 €

Total recettes : 405 101 € (quatre cent cinq mille cent-un euros)

3/ Autorisation d'engagement de 25% des dépenses d'investissement avant le budget primitif 2025 en M57

Vu l'article 15 de la loi n°88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation qui permet aux communes, sur autorisation du Conseil Municipal, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non comprises les dépenses afférentes au remboursement de la dette.

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dépenses d'investissement du budget primitif et les décisions modificatives 2024 M 57, qui s'élèvent à 550 406,50 € (non compris le chapitre 16 capital des emprunts) :

Article	Voté	25 %
2031	15 000 €	3 750 €
2041582	6 000 €	1 500 €
2121	2 000 €	500 €
2128	3 000 €	750 €
21318	6 000 €	1 500 €
21351	4 000 €	1 000 €
2152	21 000 €	5 250 €
21531	6 000 €	1 500 €
21534	6 000 €	1 500 €
21538	5 000 €	1 250 €
21572	3 000 €	750 €
215738	3 000 €	750 €
21578	3 000 €	750 €
21611	3 000 €	750 €
21838	2 000 €	500 €
21848	5 000 €	1 250 €
TOTAL	93 000 €	23 250 €

Le conseil municipal autorise à l'unanimité, Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sus nommées avant le vote du budget primitif 2025, à hauteur de 25% des prévisions budgétaires totales de 2024.

4/ Création d'un emploi permanent de catégorie C – services techniques

Madame le Maire propose de créer un poste d'agent de catégorie C, à temps complet, d'une durée hebdomadaire de 35H00, suite au départ à la retraite d'un agent communal des services techniques.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste d'agent de catégorie C au sein des services techniques selon les termes énumérés ci-dessus et autorise madame le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents s'y rapportant.

5/ Création du conseil municipal des jeunes CMJ

Considérant l'intérêt de mobiliser les enfants comme acteurs de la vie citoyenne, Madame le Maire propose la mise en place d'un conseil municipal des jeunes – CMJ.

Madame le maire commente les documents transmis aux élus en amont du conseil. (Règlement intérieur et dossier de candidature)

Lors des échanges, un point a été soulevé concernant la tranche d'âge choisie. Le choix sera fait au prochain conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de mettre en place un conseil municipal des jeunes – CMJ.

6/ Extension d'agglomération Pont de Veyrières

Madame le Maire propose de déplacer le panneau entrée et sortie d'agglomération au droit du poteau incendie qui est situé entre le restaurant « Retour aux sources » et Le Pestrin, compte tenu de la dangerosité de cette zone par rapport à la vitesse élevée des véhicules et la nécessité de sécuriser les piétons.

Monsieur Marc BRUN, 1^{er} adjoint, donne des précisions sur le projet d'aménagement de ce carrefour qui devrait permettre de faire ralentir les véhicules : matérialisation d'un cheminement piéton, passages piétons, signalisation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de déplacer le panneau susnommé selon les termes évoqués.

7/ Reconduction de la convention du centre de santé commune de Meyras – SITHERE

Madame le Maire présente le bilan du centre de santé pour lequel une convention a été établie et arrivée à son terme, entre la commune de Meyras et le SITHERE. Elle propose la reconduction de celle-ci.

Les deux premières années ont permis de dégager un excédent de 6 950 €. Le SITHERE propose de le conserver pour la prochaine convention pour laquelle un déficit prévisionnel serait de 6 535 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de reconduire la convention du centre de santé entre la commune de Meyras et le SITHERE.

8/ Soutien à la population de Mayotte

Après sollicitation de l'Association des Maires de France, Madame le maire propose de faire un don d'un montant de 1 000 € en soutien à la population de Mayotte suite à la catastrophe climatique qui a frappé ce département.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ce soutien financier d'urgence à la population de Mayotte d'un montant de 1 000 €.

Informations diverses :

Commerce multiservices

Le planning est respecté.

Il reste à réaliser le carrelage, les peintures et faux plafond, la pose de la pergola, la finalisation de l'installation électrique et l'aménagement de l'espace extérieur.

La réception des travaux est prévue pour fin janvier.

L'ouverture au public est prévue à fin février début mars.

Appel à candidature pour les futurs gérants

Une publication a été faite dans le Dauphiné Libéré et dans la Tribune.

La date limite pour remettre les dossiers est fixée au 15 janvier 2025.

Le choix sera délibéré au prochain conseil municipal.

Gérants du Marché Cévenol

La fin du bail est fixée au 28 décembre 2024 et nous n'avons reçu aucune action en justice du marché cévenol contestant la fin du bail. Par ailleurs une demande d'indemnité d'éviction de 97 600 € a été reçue par courrier de leur avocat. La mairie n'a pas donné suite à cette demande compte tenu de l'absence de justificatifs sérieux.

Le montant de l'indemnité d'éviction est en cours de négociation entre les avocats des 2 parties.

A ce jour, nous n'avons aucun retour de l'avocat du marché cévenol et par conséquent aucun accord n'a été obtenu pour l'instant.

Madame le Maire précise qu'à ce jour aucun bilan comptable officiel et validé par un expert-comptable, hormis le chiffre d'affaires, n'a été communiqué à la mairie pour justifier le montant d'éviction de 97 600 € réclamé par le marché cévenol.

Gîtes Neyrac-Les-Bains

L'état des lieux a été fait et les clés ont été rendues.

Concernant la proposition de conciergerie de Madame Courtin pour poursuivre la gérance des gîtes, elle a été déclinée en raison d'un avis défavorable d'une majorité d'élus.

Nous avons reçu un mail de Madame Courtin exprimant son mécontentement suite à un courrier reçu du maire de Pont de Labeaume l'informant également d'un refus de sa proposition.

A la demande du maire de Pont de Labeaume, il est fait lecture de ce courrier adressé à Madame Courtin.

Cette décision s'appuie entre autres sur des relations difficiles avec les clients qui ont fait l'objet de plusieurs remontées au niveau de la mairie.

Nous sommes à la recherche d'un gérant pour juin.

Transcévenole

Ce projet porté par le PNR, concerne une quinzaine de communes dont Meyras et vise un parcours touristique sur cet ancien tracé de chemin de fer.

Une borne en forme de silhouette de chef de gare sera installée dans la rue de la viguerie avec un enregistrement sonore

Travaux Thermes de Neyrac

Ces travaux sont en cours et seront terminés début mai.

Les Thermes doivent procéder à la mise en eau et à son analyse de début mai à fin mai pour une ouverture début juin.

Le planning est respecté.

Réservoir du Clauzel

Il est terminé et la mise en eau est faite

Sa mise en exploitation est suspendue à la mise sous tension de son alimentation électrique fin mars.

Ordonnance du Référé demandant la suspension des travaux du commerce multi-services.

La SCI des trois Vallées a été déboutée et condamnée aux dépens.

Les travaux peuvent donc se poursuivre.

Recensement

Résultat du recensement : 927 habitants (953 habitants en 2021, source INSEE)

Cérémonie des vœux

La date est fixée au 18 janvier à 18H30

Publication de la gazette

La prochaine gazette sera distribuée la semaine prochaine.

Autres sujets exprimés par les élus :

Myriam SARRASIN demande s'il est possible de mettre des décorations de Noël au quartier du Plot.

Myriam SARRASIN demande où en est sa demande pour remettre à leur place initiale les poubelles au Plot : la réponse du SIDOMSA est qu'il n'y aura pas de modification de cet aménagement pour des raisons de sécurité.

La séance est close à 19H53

Le Maire
Karine ROBERT



Le secrétaire de séance,
Patrick MORLE